

[← Guide précédent](#)[Guide suivant →](#)

@Jupiterimages

**Environnement - 04 septembre 2009**

## Faut-il avoir peur des lampes fluocompactes ?

Imprimer

[Envoyer à un ami](#)

### Droit de réponse d'Annie Lobé

**1er décembre 2009 - Suite à la publication de notre dossier Guide d'achat "Faut-il avoir peur des lampes fluocompactes ?", Annie Lobé a sollicité la publication d'un droit de réponse que voici :**

#### Faut-il avoir peur des lampes fluocompactes ?

##### Droit de réponse d'Annie Lobé :

Non, cette vidéo ne "désinforme" pas.

Que démontre-elle ? 1) Les lampes basse conso émettent des champs magnétiques, ce qui n'est pas le cas des ampoules à filament. 2) L'OMS a classé ces champs magnétiques parmi les cancérigènes possibles pour l'homme. 3) Aux Antilles, les lampes basse conso sont utilisées à grande échelle depuis le début des années 1990. 4) Il y a actuellement aux Antilles un pic mondial de cancers de la prostate. Je formule ensuite l'hypothèse que ces deux derniers éléments pourraient être liés et suggère de ne pas utiliser ces ampoules.

Formuler des hypothèses à partir de faits établis est une démarche scientifique. Les preuves et références scientifiques sont disponibles sur [www.santepublique-editions.fr](http://www.santepublique-editions.fr) et dans mes livres.

Les lampes basse conso présentent quatre inconvénients majeurs : elles contiennent du mercure et émettent à la fois des UV, des radiofréquences et des champs magnétiques. C'est assez grave pour que leur production et leur usage soient abandonnés à l'échelle mondiale.

Annie Lobé, journaliste scientifique.

#### Des champs magnétiques, mais à faible puissance

##### Droit de réponse d'Annie Lobé :

Faut-il comparer le champ magnétique émis par ces lampes à celui d'autres appareils électriques ou à celui des ampoules à incandescence ? La nuance est de taille car s'il est exact que tous les appareils électriques émettent un champ magnétique, aucune ampoule à incandescence n'en émet ! Et les autres appareils électriques n'émettent ni UV, ni radiofréquences et sont dépourvus de mercure. Votre comparaison est donc incomplète.

De plus, la durée d'exposition est notablement plus longue pour les lampes que pour tous les autres appareils, utilisés plutôt alternativement que conjointement : difficile de se raser en pianotant sur son ordinateur... En revanche, pendant les soirées et les matins d'hiver, le recours à l'éclairage artificiel se cumule avec l'usage de tous les autres appareils, d'où l'intérêt de choisir des lampes n'émettant aucun champ magnétique.

Concernant les conditions de réalisation de la mesure, les références de l'appareil utilisé ainsi que sa sensibilité figurent dans le livre *La Fée électricité*. Cet instrument a été conçu par le physicien Ed Leeper, qui fut l'un des premiers à mettre en évidence un lien entre les leucémies infantiles et les installations électriques, dans une publication conjointe avec Nancy Wertheimer datant de 1979.

La distance de mesure du champ magnétique de 50 hertz dans ma vidéo aurait dû être, selon François Gaudelaire, de 30 centimètres. Qu'il relise le rapport de l'Afsset de février 2009 que vous mentionnez plus loin : les ingénieurs limitent "a priori" leur

protocole (p. 21) aux fréquences comprises entre 10 000 hertz et 10 millions de hertz, édulcorant purement et simplement les fréquences inférieures à 10 000 hertz.

Et si la plupart des utilisateurs sont, dans la pratique, assez éloignés de ces lampes, il m'est arrivé de voir, lors de mesures à domicile, des situations de proximité immédiate : lampes de bureau, plafonniers de cuisine. De fait, aucune lampe basse consommation n'est entourée d'une grille de protection pour empêcher les utilisateurs de s'approcher à moins de 30 cm...

Quant à la valeur limite d'exposition fixée en 1999, ceux qui auront la curiosité de lire La fée électricité découvriront qu'elle est... 250 fois supérieure à l'intensité reconnue comme "cancérogène possible pour l'Homme" par le Centre international de recherche sur le cancer, affilié à l'OMS (Organisation mondiale de la santé). Cette valeur limite n'a pas été revue à la baisse depuis la publication du rapport de l'OMS en 2001.

Deux précisions : ce rapport n'est pas basé sur une seule publication mais sur plusieurs centaines d'études accumulées depuis plus de vingt ans, dont certaines concernent bien sûr les lignes à haute tension mais d'autres portent sur les appareils électriques. Et si l'éclairage n'a pas été pris en considération, c'est précisément parce que les ampoules classiques n'émettaient pas de champ magnétique... Enfin, ce rapport ne conclut pas à l'absence de lien de causalité mais à "l'existence de preuves limitées de la cancérogénicité des champs magnétiques de fréquence extrêmement basse en lien avec la leucémie infantile" (p. 338).

Annie Lobé, journaliste scientifique.

### **Les radiofréquences bientôt à l'étude**

#### **Droit de réponse d'Annie Lobé :**

L'émission de radiofréquences est une caractéristique spécifique aux lampes basse consommation. Aucun appareil électrique domestique n'en émet. Même les tubes fluorescents classiques communément appelés "tubes néon", dont les lampes basse consommation sont la version miniaturisée, en sont dépourvus. Les radiofréquences sont générées par les nouveaux ballasts électroniques : sans cette technologie, pas de miniaturisation !

Des contre-mesures officielles sont attendues depuis les révélations du Criirem en août 2007. La représentante du Criirem m'affirmait le 22 mars 2009 : "Nous attendons toujours le protocole de mesure de l'Afsset". Lequel est sorti comme par enchantement à la fin de l'été 2009, daté du mois de... février 2009.

N'est-il pas surprenant que, dès avant la publication des contre-mesures officielles, effectivement très attendues, l'usage de ces lampes basse consommation ait été rendu quasi obligatoire par la suppression programmée des lampes à incandescence depuis septembre 2009 ?

Quant à la distance, je ne peux que renouveler la remarque formulée précédemment : quelles grilles de protection empêchent les utilisateurs de s'approcher à moins de 30 cm des lampes basse consommation ? Aucune précaution d'usage n'ayant été diffusée avant l'alerte du Criirem, certains utilisateurs ont été exposés à des intensités supérieures aux valeurs limites réglementaires fixées depuis le 3 mai 2002 par le décret n° 2002-775.

Il convient de ne pas prendre en compte uniquement la formule indiquée en Annexe au paragraphe 2.2 Niveaux de référence, dans le tableau A. – Niveaux de champs, mais également les équations figurant au paragraphe 2.3 Restrictions de base et niveaux de référence dans les lieux où le public est exposé à des sources émettant à plusieurs fréquences, dont les formules de calcul en forme de hiéroglyphes semblent avoir été spécialement conçues pour vos experts, qui ont malheureusement oublié de les prendre en compte...

### **Du mercure : oui, mais à faible dose**

#### **Droit de réponse d'Annie Lobé :**

À la différence des thermomètres, d'où le mercure présent sous forme liquide a été supprimé, les lampes contiennent sous forme de vapeur cet élément neurotoxique et reprotoxique. À faible dose, dites-vous ?

L'unité de mesure pour le comptabiliser est le microgramme et non le milligramme. Le taux autorisé de 5 milligrammes par ampoule doit donc être converti en 5 000 microgrammes. En milieu professionnel, si la teneur dépasse 50 microgrammes par mètre cube d'air, les locaux doivent être évacués.

Un fabricant a mis en ligne un test de bris d'ampoule (sources de toutes ces informations dans l'article "Lumière toxique" sur [www.santepublique-editions.fr](http://www.santepublique-editions.fr)). Cependant, les chiffres diffèrent entre le texte et l'illustration : 25 grammes/m<sup>3</sup> d'air (!) dans le texte, contre 25 microgrammes/m<sup>3</sup> d'air sur l'illustration. Simple erreur de frappe ?

Le Guide de gestion du mercure de l'Institut national de santé publique du Québec décrit cette substance "très toxique pour la santé humaine", dont les vapeurs sont "très bien absorbées par voie respiratoire", qui "s'accumule au niveau du cerveau où il affecte les neurones sensitifs et moteurs" et qui "traverse facilement la barrière placentaire et présente donc des risques pour le fœtus".

Le bris d'une ampoule se produit généralement en présence de celui qui l'a laissée choir et va donc instantanément inhaler le mercure libéré, à moins de bloquer sa respiration en quittant précipitamment la pièce après avoir ouvert la fenêtre. Un enchaînement de réactions auquel tout utilisateur serait bien avisé de s'entraîner pour éviter les effets du mercure inventoriés par de nombreuses études : fatigue chronique, dépression, allergies, maladies auto-immunes, spasmophilie...

Enfin, d'après le directeur général de Récylum interviewé par Sciences & Vie en septembre 2009, "Le mercure récupéré sera chimiquement stabilisé puis enfoui (...)." S'agit-il de recyclage ?

#### **Incidence sur le cancer de la prostate ?**

##### **Droit de réponse d'Annie Lobé :**

Le cancer de la prostate est une maladie dramatique, lourde de conséquences pour les couples. Rapporté à la population guadeloupéenne, le taux observé en 2002 représente plus de 600 nouveaux cas (Mallick 2005). Toute forme de prévention basée sur la recherche et l'élimination des causes est donc utile. Curieusement, ce pic mondial également observé en Martinique ne concerne que les Antilles françaises, épargnant les autres îles des Caraïbes.

Les champs électromagnétiques favorisent le développement du cancer en bloquant les processus de réparation cellulaire. Les lampes basse consommation potentialisent cet effet en émettant dans plusieurs bandes de fréquences. Les preuves scientifiques concernant les cancers de la prostate et du sein sont documentées dans le livre *La fée électricité*. Mon hypothèse ne peut pas être balayée sans un examen sérieux.

La récente révélation des émissions d'UV par ces lampes n'a rien de rassurant : ce sont des cancérigènes reconnus auxquels il n'est pas souhaitable d'être exposé en permanence, été comme hiver et de nuit comme de jour.

Les nombreux utilisateurs qui rejettent ces lampes ont donc bien raison.

Annie Lobé, journaliste scientifique.

◄ [Article précédent](#)

▲ HAUT DE PAGE